

Commission de la Justice - 20 juin 18

Question de M. André Frédéric au ministre de la Justice sur "la composition de la tête de l'OCAM" (n° 25752)

André Frédéric (PS): L'absence d'adjoint francophone à la tête de l'OCAM renforce le déséquilibre linguistique dans les hautes sphères de la sûreté et de la sécurité dans notre pays.

Quand l'adjoint francophone sera-t-il engagé? Des modifications sont-elles prévues?

Koen Geens, ministre (*en français*): La directrice adjointe de l'OCAM a été nommée le 9 août 2016 comme substitut du procureur de Bruxelles. En cas de démission, un remplaçant est désigné pour la durée restante du mandat, mais la Commission d'enquête sur les attentats s'est penchée sur l'architecture de sécurité de notre pays et nous travaillons avec le ministre de l'Intérieur à l'adaptation du cadre légal de l'OCAM. Ainsi, il nous semblait préférable d'attendre la fin de cet exercice pour désigner un directeur adjoint.

André Frédéric (PS): Pourriez-vous décider de supprimer ce poste?

Koen Geens, ministre (*en français*): On ne parle jamais d'un président néerlandophone ou d'un vice-président francophone dans la loi ou l'arrêté.